

L'OBSERVATOIRE AGRICOLE DU BLAISOIS

NOTICE D'UTILISATION

Les objectifs de l'observatoire : concilier développement urbain et maintien de l'agriculture

Le territoire du SCoT du Blaisois a connu un développement relativement important ces dix dernières années, dans un contexte de périurbanisation important lié au développement de l'habitat et des activités sur l'ensemble du territoire.

Les élus du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) et de la Chambre d'Agriculture ont souhaité réaliser un travail en commun répondant aux objectifs suivants :

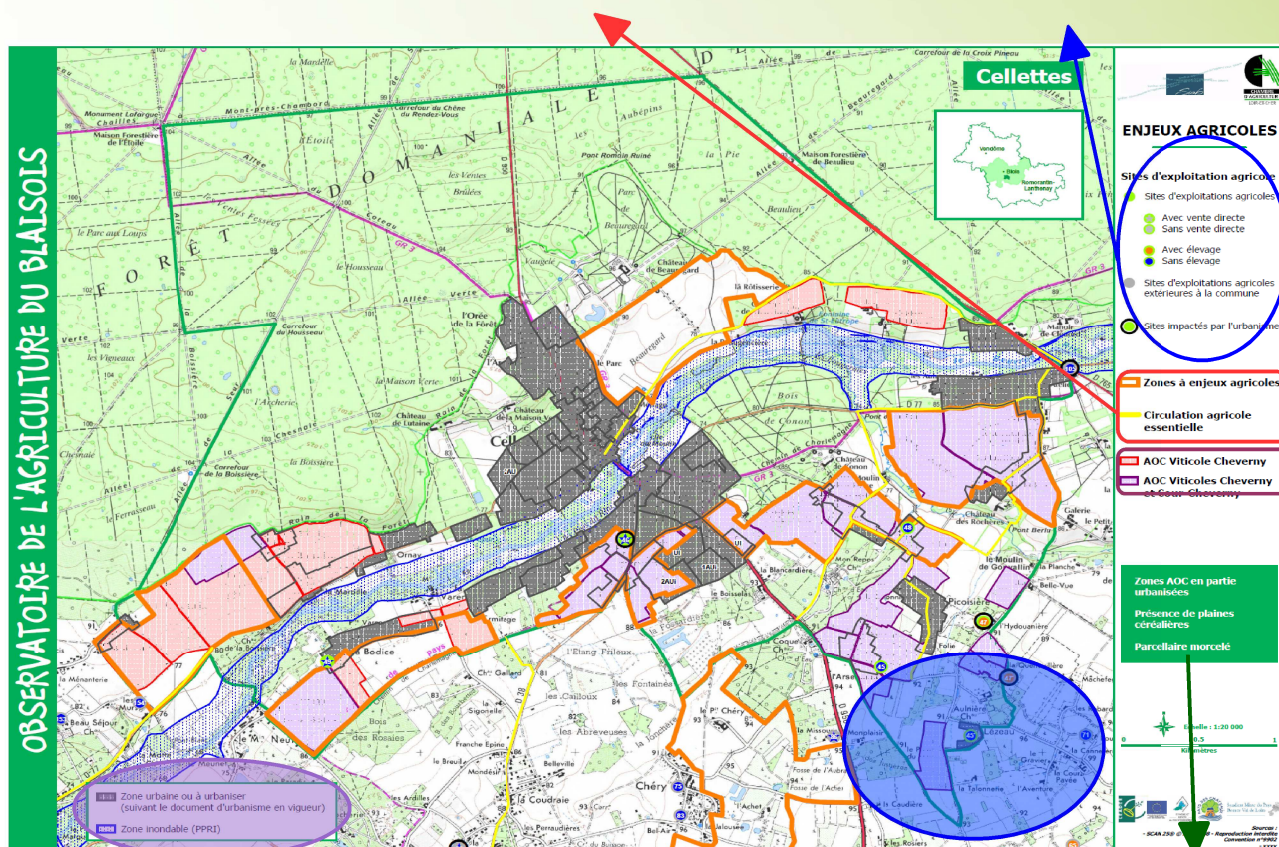
- assurer une bonne connaissance de l'agriculture pour mieux en mesurer les enjeux
- renforcer les échanges entre les élus du territoire et les agriculteurs
- rechercher un équilibre entre les projets de développement et la protection des espace naturels et agricoles

Les éléments cartographiques

Secteurs agricoles définis comme zone à enjeux
Voies de circulation agricole nécessaire au maintien de l'activité

Informations relatives aux sites d'exploitation :

- élevage
- vente directe
- sites d'agriculteurs hors commune
- site agricole impacté par l'urbanisme



Zonage des plans de prévention des risques d'inondation et des zones urbanisées des documents d'urbanisme quand la commune est concernée

Quand elle existe, l'extrait de la carte pédologique pour la commune est renseignée

Cadre de synthèse du portrait agricole communal

Appellations d'Origine Contrôlée présentes sur la commune (viticole ou caprine)

La **localisation des sites d'exploitation** correspond à la localisation sur la commune des bâtiments utilisés par l'activité agricole. Cette indication permet de porter à connaissance les bâtiments présents sur le territoire communal, notamment pour la réalisation des documents d'urbanisme qui doivent intégrer cet état des lieux.

Un **site impacté par l'urbanisme** est un site agricole dont l'activité est « fragilisée » par la proximité de zones urbanisées (nuisances, problèmes d'accès ou de circulation des engins agricoles, exploitations agricoles impactées par des projets d'urbanisation ou d'aménagement, ...). Cette notion a été définie « à dire d'experts » en collaboration avec les agriculteurs du secteur.

Les **zones à enjeux** ont été définis par des interlocuteurs agricoles référents sur chaque secteur. Une zone agricole peut être classée à enjeu selon son potentiel agronomique pour un certain type de culture, son parcellaire regroupé, son classement en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), ...

D'une commune à une autre ou d'un secteur géographique à un autre, le potentiel agronomique des terres n'a pas été distingué dans la délimitation des zones à enjeu. C'est pourquoi il convient de consulter les structures référentes (SIAB ou Chambre d'Agriculture) afin de connaître les enjeux associés aux secteurs délimités.

La concertation à la base de la création de l'observatoire agricole

La création des cartes de l'observatoire a eu lieu de 2009 à 2011 pour les 65 communes composant le SIAB. Pour cela, des réunions ont été organisées par groupe de 5 à 12 communes, conviant les agriculteurs du secteur. A partir de documents cartographiques, les données agricoles relatives aux structures (élevage, vente directe, ...) ont été complétées, et les problématiques liées aux circulations agricoles et aux secteurs à enjeux agricoles ont été repérés.

La synthèse de l'ensemble de ces éléments a fait l'objet de restitutions par communauté de communes auprès des agriculteurs ayant participé aux groupes de travail, ainsi qu'aux élus communaux et intercommunaux. Ces réunions ont permis d'organiser des temps d'échange entre monde agricole et collectivités afin de favoriser la concertation entre ces acteurs sur le thème de l'agriculture de leur territoire.

L'actualisation de cet outil s'est faite sur 3 années consécutives, sur la période hivernale afin de mobiliser plus facilement les agriculteurs. Des réunions en mairie, spécifiques à chaque commune ont été organisés afin de mettre à jour les informations de l'observatoire, mais aussi de permettre un temps d'échange entre les agriculteurs et la collectivité sur l'ensemble des problématiques du territoire communal.

Vos contacts :

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
34 rue de la Villette – 41000 BLOIS
Julie TRUFFER – Responsable du SIAB
Flavie BASTILLE – Chef de projet SCoT
Tel : 02 54 56 51 73
Mail : siab-fbastille@orange.fr ou j.truffer@agglopolys.fr

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
11-13-15 rue Louis Joseph Philippe – 41000 BLOIS
Pôle Territoires-Environnement
Adèle BIZIEUX – Conseillère Développement Territorial
Valérie PERIN – Conseillère Aménagement Foncier
Tel : 02 54 55 74 82
Mail : adele.bizieux@loir-et-cher.chambagri.fr